

2025/



DÉPARTEMENT DE L'ESSONNE VILLE DE RIS-ORANGIS

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

DÉLIBÉRATION N°2025/035

Objet : Autorisation de signature de la convention d'objectifs et de financement avec la Caisse d'Allocations Familiales de l'Essonne dans le cadre de la prestation de service et bonus associés « Contrat Local d'Accompagnement à la Scolarité »

Séance du lundi 10 février 2025

L'an deux mille vingt-cinq, le 10 février, à 18 h 30, les membres composant le Conseil municipal de Ris-Orangis, régulièrement convoqués par courrier en date du mardi 4 février 2025, se sont réunis au nombre de 26, dans la salle Emile Gagneux, 60 rue Albert-Rémy, sous la présidence de Monsieur Stéphane Raffalli, Maire, Conseiller départemental de l'Essonne.

Nombre de membres

En exercice : 35

Présents à la séance : 26

Excusés

représentés : 7

Absents : 2

*₁ Arrivée à 18h32 au cours de l'appel

*₂ Arrivée à 18h35 avant le vote du point n°2 inscrit à l'ordre du jour et repartie à 20h29 avant le vote du point n°5 en confiant son pouvoir à S. Mercieca

*₃ Arrivé à 18h35 avant le vote du point n°2 inscrit à l'ordre du jour

*₄ Arrivé à 18h37 avant le vote du point n°2 inscrit à l'ordre du jour

*₅ Arrivée à 18h40 avant le vote du point n°3 inscrit à l'ordre du jour

*₆ Arrivé à 18h45 avant le vote du point n°3 inscrit à l'ordre du jour

*₇ Représentée par F. Deraedt jusqu'à son arrivée à 18h46. A pris personnellement part au vote à compter du point n°3 inscrit à l'ordre du jour

*₈ Arrivé à 18h48 avant le vote du point n°4 et reparti à 20h46 avant le vote du point n°7 inscrit à l'ordre du jour

Hôtel de ville du jour
Place du Général-de-Gaulle
91130 Ris-Orangis
T. 01 69 02 52 52
F. 01 69 02 52 53
Contact@ville-ris-orangis.fr

Étaient présents Mesdames et Messieurs les Conseillers Municipaux :

Stéphane Raffalli, Gilles Melin, Aurélie Monfils^{*1}, Marcus M'Boudou, Souad Medani, Fabrice Deraedt, Véronique Gauthier, Serge Mercieca, Annabelle Mallet, Siegfried Van Waerbeke, Sémitra Le Querec, Noureddine Siana^{*6}, Josiane Berrebi, Denise Poezevara, Sylvie Deforges, Omar Abbazi^{*3}, Valérie Marion^{*7}, Jean-Paul Monteiro Teixeira, Dounia Lebik^{*5}, Nejla Toptas^{*2}, Sofiane Seridji^{*8}, Christian Amar Henni, José Peres^{*4}, Christine Tisserand, Erick Couturier, Yvrose Jameau

Excusés représentés :

Kykie Basseg à Souad Medani, Claudine Cordes à Gilles Melin, Jérémie Kawouk à Marcus M'Boudou, Pierrick Brousseau à Aurélie Monfils, Nicolas Fené à Sofiane Seridji, Sandanakichenin Djanarthany à Christian Amar Henni, Laurent Stillen à Christine Tisserand

Absents :

Séverin Yapo, Claude Stillen

Lesquels forment la majorité des membres en exercice et peuvent délibérer valablement, en exécution de l'article L 2121-17 du Code Général des Collectivités Territoriales.

2025/

Ville de
Ris-Orangis
Conseil municipal du
10 février 2025
DÉLIBÉRATION
N°2025/035

Objet : Autorisation de signature de la convention d'objectifs et de financement avec la Caisse d'Allocations Familiales de l'Essonne dans le cadre de la prestation de service et bonus associés « Contrat Local d'Accompagnement à la Scolarité »

Education

LE CONSEIL,

SUR proposition de Madame Aurélie MONFILS, Adjointe au Maire chargée de la Réussite scolaire, du Collège, du Lycée et de l'Enseignement supérieur,

VU le Code Général des Collectivités Territoriales,

VU l'avis favorable du Bureau municipal,

VU l'avis favorable de la Commission Petite enfance, Enfance, Education, Jeunesse en date du 29 janvier 2025,

CONSIDERANT l'intérêt de proposer aux enfants scolarisés sur la commune un accompagnement à la scolarité,

APRÈS DÉLIBÉRATION

AUTORISE Monsieur le Maire à signer la convention d'objectifs et de financement avec la Caisse d'Allocations Familiales de l'Essonne pour l'année scolaire 2024-2025, dans le cadre de la prestation de service et bonus associés « Contrat Local d'Accompagnement à la Scolarité ».

AUTORISE Monsieur le Maire à signer tous les documents subséquents.

Le Maire certifie sous sa responsabilité

Le caractère exécutoire de cet acte :

Transmis en Préfecture

le : **25 FEV. 2025**

Publié le : **26 FEV. 2025**

Notifié le :

La présente décision peut faire l'objet d'un recours

Devant le Tribunal Administratif de Versailles

Dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa notification.

ADOpte A L'UNANIMITE

Pour expédition conforme
Stéphane Raffalli
Maire de Ris-Orangis
Conseiller départemental de l'Essonne

Signé électroniquement par :
STEPHANE RAFFALLI
Le 20/02/2025 à 16:22